



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2010

PROJET DE DELIBERATION N° 24

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT
DE LA FILIERE PECHE DE L'ARCHIPEL**

Le Conseil Municipal, saisi par le Président de la SAEML SIFPA, est appelé à son prononcer, sur la modification des statuts de la dite société.

Le projet de délibération n° 24 a donc pour objet d'approuver la modification des statuts de la SAEML SIFPA.

2, place Monseigneur MAURER
97500 SAINT-PIERRE
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
n° RCS : 519 251 243

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS DE LA FILIERE PECHE DE L'ARCHIPEL

Société anonyme d'économie mixte locale

au capital de 37 000 €

**à Mairie de Saint-Pierre
Mme le Maire**

Objet : modification statuts SEM SIFPA

Madame le Maire,

Conformément à l'article 35 des statuts de la SAEML SIFPA, nous vous transmettons le projet de modification des statuts tel que proposé par le Conseil d'administration le 7 décembre 2010, pour qu'il soit approuvé par votre assemblée délibérante préalablement à la réunion de la prochaine Assemblée générale du 23 décembre 2010.

1/ L'alinéa 2 de l'article 2 (objet) des statuts est modifié comme suit :

« La société a pour objet :

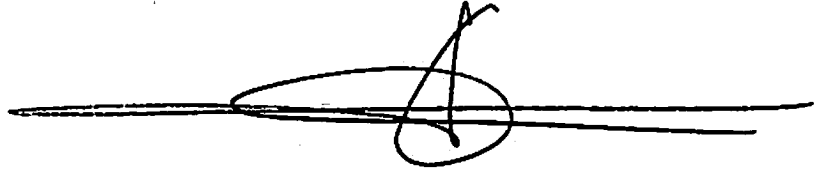
L'acquisition, la gestion, la cession et le financement des moyens techniques de production et de transformation des produits de la pêche, et plus généralement de tous moyens matériels destinés à la filière pêche de l'archipel. »

2/ L'article 14 (cession des actions) est complété par un alinéa 5, rédigé dans les termes suivants :

« Toute cession d'actions entre actionnaires, ou à des tiers, se fera sur la base d'un euro symbolique à compter de la date de réunion de la présente assemblée pour une période de vingt cinq ans, et ce conformément à l'objet social. »

Veillez croire, Madame le Maire, à l'expression de notre haute considération.

Le Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' followed by a vertical stroke and a loop, positioned above a horizontal line.

Stéphane ARTANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2010

DELIBERATION N° -2010

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents : XX

Procurations : XX

Absents : XX

Ont voté pour : XX

Ont voté contre : XX

Abstentions : XX

L'an deux mil dix, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le sept décembre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Approbation de la modification des statuts de la SAEML SIFPA

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE SAINT-PIERRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant le courrier du Président de la SAEML SIFPA relatif à la modification des statuts de la société ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la modification des statuts de la SAEML SIFPA conformément aux termes du courrier joint à la présente délibération.

Le Président,

Le Secrétaire,

Transmis au représentant de l'Etat

Le XX/XX/2010

PUBLIE ou NOTIFIE

Le

ACTE EXECUTOIRE

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon

Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon

Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12